



Compteur copies photocopieur

Par **marguerite21358**, le **29/03/2013 à 10:54**

Bonjour,rrnrje souhaiterais avoir un renseignement.rnJe suis présidente d'une association et depuis 5 ans nous avons un contrat avec une entreprise qui nous loue une photocopieuse.rnNotre contrat a été renouvelé avec notre accord et signé sur les même conditions. C'est à dire que nous avons payé jusqu'à présent le même prix pour une impression qu'elle soit A4 ou A3 puisque nous payions à la copie.rnLe tarif variait uniquement entre le NB et la couleur.rnTous les mois nous avons l'habitude d'envoyer un relevé compteur, et de payer la facture correspondante.rnHier le technicien est passé et nous a expliqué que l'entreprise avait été racheté mais que cela ne changeait rien pour nous. Sauf que...rnIl a retouché notre relevé compteur et que les copies à présent se comptent par 2 (format A3), et de 8275 copies nous sommes passés à 17485 copies en l'espace de quelques minutes (c'est à dire après le passage du technicien) ce qui représente une année complète d'impression de notre association. Personne ne nous a prévenu, et surtout ce n'est pas écrit dans le contrat !rnQUE faire ? Doit on payer ces copies qui ne correspondent à rien ???rnMerci merci de votre aide.

Par **Lag0**, le **29/03/2013 à 13:55**

Bonjour,rnPuisque vous avez un contrat, c'est ce contrat qui doit s'appliquer. Il faut regarder si une différence y est faite entre format A4 et A3.rnSi ce n'est pas le cas, il faut envoyer une LRAR à l'entreprise pour vous plaindre de l'intervention du technicien qui a rajouté des copies sur le compteur de votre appareil.